

*Avis n° 03-dir-2025 du directoire  
de la ComUE Lyon Saint-Étienne*

### **Modification du règlement intérieur de la ComUE**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu le projet de règlement intérieur modifié de la ComUE ;

Vu la séance du directoire du 25 février 2025,

Membres en exercice : 14
Membres présents et représentés : 11
Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

Il est décidé :

**Article 1 : Après avoir délibéré, les membres directoire de la ComUE Lyon Saint-Étienne émettent un avis favorable unanime sur le règlement intérieur modifié de la ComUE, annexé au présent avis.**

Fait à Lyon, le 25 février 2025,

**Mme Nathalie DOMPNIER**  
Présidente de la ComUE  
Lyon Saint-Étienne

